



## Classement de la sécurisation foncière en Côte d'Ivoire

---

Dans le cadre du programme Acteur Communau'Terre mené par Audace Institut Afrique avec le soutien de la Fondation Friedrich Naumann et la Fondation ATLAS Network, un portail dénommé Info'Terre a été créé. Il permet de centraliser des informations utiles en lien avec le foncier rural en Côte d'Ivoire et de les présenter sur une carte interactive de la Côte d'Ivoire.

L'une des catégories observées est : **la sécurisation et la gouvernance foncière locale.**

L'unité géographique d'analyse retenue est celle du département. On note des différences importantes en termes de gouvernance entre les départements. Ces différences s'expliquent aussi bien par des choix nationaux à travers les zones des programmes de sécurisation foncière du gouvernement mais aussi à travers le dynamisme local. En vue de mieux visualiser les différences au niveau départemental, Audace Institut Afrique, a évalué la gouvernance à travers cinq (5) critères mesurés sur le portail Info'Terre. Pour mémoire :

- 1) **la proportion des territoires délimités dans le département** : la délimitation des territoires villageois est la première étape dans le processus de sécurisation des terres. Elle permet d'amoindrir les risques de conflits fonciers entre les villages et permet de fixer les limites géographiques de compétence du CVGFR. Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de territoires délimités dans le département au nombre total de territoires à délimiter dans le département. Cela pourrait affecter les décisions relatives au foncier. Les données proviennent de la Direction du foncier rural et sont exprimées en pourcentage ;
- 2) **La proportion des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) créés dans le département** : les comités villageois de gestion du foncier rural (CVGFR) jouent un rôle important dans la gestion du foncier rural, la délimitation des territoires villageois et la délivrance des certificats fonciers.

Cet indicateur permet d'avoir des informations sur l'existence d'un interlocuteur compétent et capable d'être saisi dans le cadre des opérations de sécurisation foncière et en cas de problèmes fonciers. Les données proviennent de l'Agence foncière rurale (AFOR) et portent sur l'année 2019 ;

- 3) **La proportion des CVGFR formés dans le département** : le renforcement des capacités des CVGFR contribue à leur donner les compétences et outils nécessaires pour mener à bien leur mission. Elle est calculée en rapportant le nombre de CVGFR formés dans le département au nombre total de CVGFR dans le département. Cela pourrait affecter les décisions relatives au foncier. Elle est exprimée en pourcentage. Les données proviennent de l'Agence foncière rurale (AFOR) et portent sur l'année 2019 ;
- 4) **Le nombre de certificats fonciers** : cet indicateur permet de dénombrer les certificats fonciers existant en comparant chaque département à la moyenne nationale. Ces documents sont importants dans la sécurisation des terres. Cet indicateur permet d'avoir des informations sur le nombre de terres sécurisées dans le département. La sécurisation influence les décisions relatives au foncier. Les données proviennent de l'Agence foncière rurale (AFOR). Il est exprimé en unité ;
- 5) **La proportion de certificats fonciers délivrés à des femmes** : cet indicateur permet d'évaluer le pourcentage de certificats fonciers qui ont été délivrés à des femmes. Il permet d'évaluer l'évolution de l'accès des femmes à la terre. Il est exprimé en pourcentage. Les données proviennent de l'Agence foncière rurale (AFOR)

En vue de pouvoir faire une comparaison entre les départements, des notes ont été affectées aux différents indicateurs.

## I. NOTATION

Chaque indicateur a été noté sur 10

### 1.1. La proportion des territoires délimités dans le département

La délimitation des terroirs villageois est la première étape dans le processus de sécurisation des terres. Elle permet d'amoindrir les risques de conflits fonciers entre les villages. Ce critère est calculé en rapportant le nombre de territoires délimités dans le département au nombre total de territoires à délimiter dans le département. Elle est exprimée en pourcentage.

Les points sont affectés en fonction du pourcentage de villages délimités dans le département comme suit :

0% = 0 point ;

]0 ; 10%] = 1 points

]10 ; 20%] = 2 points

]20 ; 30%] = 3 points

]30 ; 40%] = 4 points

]40 ; 50%] = 5 points  
]50 ; 60%] = 6 points  
]60 ; 70%] = 7 points  
]70 ; 80%] = 8 points  
]80 ; 90%] = 9 points  
]90 ; 100%] = 10 points

### **1.2. La proportion des CVGFR créés dans le département**

Les comités villageois de gestion du foncier rural jouent un rôle important dans la gestion du foncier rural et la délivrance des titres fonciers. C'est le nombre de comité villageois créés dans le département sur le nombre total de village du département. Il est exprimé en pourcentage. Les points sont affectés en fonction du pourcentage de comité villageois créés dans le département comme suit :

0% = 0 point ;  
]0 ; 10%] = 1 points  
]10 ; 20%] = 2 points  
]20 ; 30%] = 3 points  
]30 ; 40%] = 4 points  
]40 ; 50%] = 5 points  
]50 ; 60%] = 6 points  
]60 ; 70%] = 7 points  
]70 ; 80%] = 8 points  
]80 ; 90%] = 9 points  
]90 ; 100%] = 10 points

### **1.3. La proportion des CVGFR formés dans le département**

C'est le nombre de CVGFR formés dans le département sur (divisé par) le nombre total de comités villageois créés du département. Les points sont affectés en fonction du pourcentage de CVGFR dans le département comme suit :

0% = 0 point ;  
]0 ; 10%] = 1 points  
]10 ; 20%] = 2 points  
]20 ; 30%] = 3 points  
]30 ; 40%] = 4 points  
]40 ; 50%] = 5 points  
]50 ; 60%] = 6 points  
]60 ; 70%] = 7 points  
]70 ; 80%] = 8 points  
]80 ; 90%] = 9 points  
]90 ; 100%] = 10 points

### **1.4. Le nombre de certificats fonciers (CF)**

Méthode de calcul.

- On calcul d'abord la part des CF délivrés dans le département par rapport au nombre total de CF du pays, notée **X<sub>d</sub>** (**d** désignant un département donné) et exprimé en pourcentage ;

- Ensuite, on calcul le taux moyen (au niveau national) des CF délivrés noté **X** et exprimé en pourcentage ;
- Enfin, le taux moyen national (**X**) est subdivisé en 10 et à chaque portion obtenue notée  $D_i$  ( $i : 1, 2, \dots, 10$ ) est attribué 1 point.

Sur la base de ce qui précède, les points sont attribués comme suit :

$X_d = 0\%$  ; 0 point ;

$0 < X_d \leq D_1$  ; 1 point

$D_1 < X_d \leq D_2$  ; 2 points

$D_2 < X_d \leq D_3$  ; 3 points

$D_3 < X_d \leq D_4$  ; 4 points

$D_4 < X_d \leq D_5$  ; 5 points

$D_5 < X_d \leq D_6$  ; 6 points

$D_6 < X_d \leq D_7$  ; 7 points

$D_7 < X_d \leq D_8$  ; 8 points

$D_8 < X_d \leq D_9$  ; 9 points

$D_9 < X_d \leq D_{10}$  ; 10 points

### 1.5. La proportion de certificats fonciers délivrés à des femmes

C'est le nombre de CF délivrés aux femmes du département sur (divisé par) le nombre total de CF délivrés dans le département. Ainsi, le département ayant la proportion la plus élevée obtient la totalité des 10 points ; et sur cette base, on procède par une règle de trois (ou règle de proportionnalité) pour définir les points attribués aux autres.

## II. PONDERATION

En fonction de l'importance accordée à chaque indicateur, une pondération est attribuée (ou encore coefficient). Les pondérations se présentent comme suit :

N°	Indicateurs	Pondération (Ou coefficient)
1	La proportion des territoires délimités dans le département	3
2	La proportion des CVGFR créés dans le département	2
3	La proportion des CVGFR formés dans le département	2
4	Le nombre de certificats fonciers (CF)	2
5	La proportion de certificats fonciers délivrés à des femmes	1

**La proportion des territoires délimités dans le département** : ce critère a le plus grand coefficient (30) parce que c'est l'opération qui permet de délimiter clairement les terres d'un village ainsi que l'espace de compétence de la chefferie et du Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale. Toutes les opérations de sécurisation foncières seront facilitées par la délimitation du territoire du village.

**La proportion des CVGFR créés dans le département** : ce critère a un coefficient de 20. Toutes les procédures de sécurisation foncière impliquent le CVGFR. Son rôle est essentiel pour la délimitation des territoires villageois, comme pour la certification et la contractualisation. L'existence d'un CVGFR dans le village est un gage de sécurité et le risque foncier est diminué.

**La proportion des CVGFR formés dans le département** : Ce critère a également un coefficient de 20 parce qu'il est important que le CVGFR connaisse bien sa mission et les procédures à respecter. Cela est un gage d'efficacité.

**Le nombre de certificats fonciers (CF)** : Ce critère a un coefficient de 20. En effet le certificat foncier atteste officiellement les droits coutumiers sur une parcelle. C'est un gage de sécurité pour le propriétaire coutumier et pour ses exploitants qui ont la certitude sur les droits du détenteur de droits fonciers avec lequel ils peuvent conclure un contrat d'usage. Le certificat foncier permet aussi la cession définitive d'une terre. Ces cessions définitives sont interdites sur les terres non certifiées.

**La proportion de certificats fonciers délivrés à des femmes** : Ce critère a un coefficient de 10. Il indique une ouverture vers la sécurisation foncière des femmes.

### III. CLASSEMENT

Pour parvenir au classement des départements, les points attribués à chaque indicateur par département sont pondérés par leur coefficient. La somme des notes pondérées donne un total sur 100 (10 points X Coefficient 10).

Ainsi, les départements sont classés de la note pondérée la plus élevée à la plus faible.

D'autres critères auraient pu être inclus dans ce classement, notamment les titres fonciers, mais c'est une information actuellement difficile à obtenir et à peu d'impact actuellement compte tenu du très faible nombre de titres fonciers en zones rurales.

**L'objectif de ce classement est de visualiser plus aisément les départements sur lesquels il est nécessaire de faire plus d'efforts en termes de sécurisation foncière.**



Un classement réalisé par Audace Institut Afrique avec le soutien de l'ATLAS Network et de la Friedrich Naumann Foundation



**FRIEDRICH NAUMANN  
FOUNDATION** For Freedom.  
Côte d'Ivoire